IMT Nuremberg Archives

H – 4495

International Court of Justice

F 694

Document N° I8 SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DES CRIMES DE GUERRE.

A) Rapport du Commandant du Bataillon de FFI de l'arrondissement de QUIMPERLE sur les atrocités commises par les Allemand sur les prisonniers civils de QUIMPERLE. Les arrestations étaient faites de la manière la plus hypocrite ou parfois la plus brutale. Ellesétaient accompagnées dans ce cas de pillages, viols et autres excès. Les interrogatoires étaient faits à coups de poing et de cravache sur toutes les parties du corps et même pour les femmes. Les détenus sortaient de ces interrogatoires à demi-morts ou fous. Le régime de la cellule était des plus déprimants, l'un des prisonniers privé de boisson pendant trois jours, fut obligé de boire son urine.

B) Rapport du sergent-major JEGOU, commandant la section de FFI de BAIE, arrêté le 29 juillet I944.

Les affaires de valeur lui sont volées, frappé à coups de matraque aux reins et aux fesses mis dans un état absolument lamentable.

C) Déposition de Mme Marguerite de MOINY.

Arrêtée le 2 5 juillet I944, fut frappée pendant environ 2 heures sur toutes les parties du corps.- Régime de la prison absolument infect.

D) Déposition de Jean COCHE.- Arrêté le 27 juillet I944.

Roué de coups au cours de l'interrogatoire,

E) Déposition de Joseph PERRON du Moulin de Fourden en Tréméven, arrêté le 26 juillet I944.-

Déposition similaire.

F, G, H, I, J, Déposition de Félix CADIC arrêté le 5 juillet I944,
- de Jean GOURVELLEC arrêté le 26 juillet.
- du Soldat VILLAROYA arrêté le 2I juillet.
- du caporal-chef Max ROUSSEL arrêté le 26 juille
- dunsergent CARO arrêté le 25 juillet.

Tous ces témoins confirment les bastonnades et les mauvais traitements auxquels ont été soumis les dé tenus de la prison de QUIMPERLE.

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Ga rde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG
Exhibit RF 315
Filed Jan 15 1946

B 48711

H4495 - 0002

H4495 - 0003

F'694 7-N

QUIMPERLE, le 6 Septembre
1 9 4 4.

Le Sergent Major JEGOU, Cdt. la Section F.F.I. de Baye.

Monsieur le Capitaine Commandant militaire de l'arrondissement de Quimperlé:

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le 29 juillet 1944 je suis arrêté à mon domicile, à Pontéquion en Baye par la feldgendarmerie de Quimperlé. Vers 10 heures, trois voitures boches, dont une cellulaire, suivies à peu de distance d'une conduite intérieure occupée par un officier, s'arrêtent derrière la ferme de mes beaux-parents. Des boches, armés de mitraillettes, surgissent de tous parts et cernent le village. Ils m'arrêtent avant que j'aie le temps de réaliser ce qui se passait et alors que je m'apprêtais à descendre à Quimperlé pour y rencontrer le lieutenant Brévini.

Je suis immédiatement enfermé dans la voiture cellulaire ainsi que mon beau-frère, Louis Guyomard, agé de 18 ans, et Dalleur, Louis, de Quimperlé qui venait d'arriver chez moi. Louis Dalleur avait rencontré, la veille au soir, au bourg de Baye, le F.F.I. Kerlic et Laurent de ma section. Il leur avait demandé ma à rentrer dans notre groupement, et fixé, dans ce but, rendezvous chez moi, ce même jour à 10 h.

Après nous avoir enfermé dans la voiture cellulaire, les boches se mettent en devoir de fouiller la maison de fond en comble ainsi que les dépendants - étable, écuries, hangars etc.. durant une heure environ. Le linge, et tous mes papiers d'assurances, sont repandus sur le parquet et piétinés. Les boches se montrent satisfaits de ce travail. L'interprête est violent envers ma femme.

Durant leur fouille, ils arrêtent Théophile Kerlic, du bourg en Keryado, agé de 23 ans. Je l'hebergeais depuis un mois.

Deux postes de T.S.F., dont une à nous, trois batteries d'accus dont une de 80 volts - 3 bicyclettes - un moto; toute une tenue civils et militaire - souliers - brodequins - - ceinturons - leggins - jumelles, appareils photographique - différents objects et une somme assez importante sont emportés.

Nous partons sur Quimperlé pour y arriver vers 11.30. Immédiatement, et sans interrogatoire je suis livré à deux gardiens Todts (un flamand et un hollandais, prénommé Gerard et Maurice) qui me rouent de coups de pieds - de poings et de matraque, dans une cellule. Gerard me frappe à coups de poing à la figure et partout où il peut jusqu'à ce qu'il en soit fatigué. Maurice lui succède et me contraint à ~~crsaseunlbasaflasp~~ appuyer la tête. Puis, relevant mon veston, il me frappe de

B 48712

H4495 - 0004

7-0

il me frappe de la matraque aux reins et aux fesses,puis à coups de poing, jusqu'à ce que je m'écroule à terre. Gérard (je crois) termine en me faisant lever à coups de pieds. Je reviens à moi et me remets debout. Gerard achève la séance par quelques beaux coups de poing. Je saigne de partout. Le sangle a giclé sur les murs de ma cellule. Mon bourreau m'oblige alors à essuyer, à l'aide de ma veste, ses gants ensanglantés.

Ce même jour, vers 13 h.15, Walter vient me querir pour l'interrogatoire. Comme je ne reponds pas ou que je nie, Walter me fait lier. On m'enleve le veston. Menottes aux mains, je suis assis à terre, un manche de pioche passant sous les genoux et sur les bras, aux couds, m'immobilise. Un feld-gendarme(sergent-chef du adjutant) armé d'un gros nerf de boeuf me roue de coups,à tour de bras. Walter m'administre des coups de pieds aux tibias et des coups de poings à la figure ou de gifles. La scéance, interrompue de temps en temps pour l'interrogatoire, dure plus de 3/4 d'heure. J'en sort à demi-fou. Je ne sens plus ma tête. Je n'entends plus de l'oreille gauche (et cela durera 15 jours). Mon postérieur meutri m'empêche de m'asseoir. Ma main gauche est inerte. Mon cou et ma figure couverts d'écchymoses et de traces de coups. Comme fièvreux j'ai soif durant 3 ou 4 jours.

De cellule je sors deux fois par jour,le matin et le soir, pour prendre un litre d'eau et vider dans les W.C.le contenu d'une boite quelconque. Il faut"toujours courir" sous la menace de la matraque et des mitraillettes. Si les W.C. sont bouchés, les gardiens nous contraignent à les déboucher à la main - avec interdiction formelle de se laver les mains avant de rentrer en cellule. Chaque fois les coups de pieds, de balai et de crevache sont distribués à profusion à tel point que sortir de cellule devient un véritable cauchemar.

Le 31 juillet, Maurice me frappe d'un coup de pied dans les fesses,puis d'un coup de balai-brosse à tour de bras. Je crois avoir le bassin défoncé.

Les visites de boches sont nombreuses durant mon séjour. Les Gardiens, Gérard et Maurice,viennent nous regarder à chaque instant et nous interdisent de nous asseoir. Ils me traitent de tous les noms, me menacent, me frappent parfois. Je me sens particulièrement repéré.

Le menu, peu varié et maigre,est infecte. Je ne me suis pas capable de résister plus longtemps à un pareil régime - quand, précipitamment, le Vendredi 4 août, les boches nous sortent tous de cellule et nous embarquent dans un autocar. Nous sommes dirigés sur Lorient où nous sommes enfermés à la prison du 137e RI.

Les Gardiens nous accordent toujours ici une paix complète. Personne ne s'occupe de nous. Nous avons, à peu près,tous les jours,matin et soir, un instant de sortie dans la cour de la prison. Nous souffrons beaucoup de la faim les 8 premiers jours. Aus dires d'un Gardien,nous sommes en surnombre, et personne ne veut s'occuper de nous! Le 8ème jour le menu est tant soit peu amelioré. Nous mangeons convenablement par le

B 48713

7-P

suite jusqu'à notre départ pour l'Ile de Groix.

Embarqués sur une pinasse nous arrivons à Groix, le lundi 13 août, vers 18 h. La douane boche ne veut pas de nous. Le Commandant militaire non plus. Nos dossiers ne nous ont pas suivis! Nous sommes prisonniers libres! La population nous reçoit à bras ouverts.

Profitant de cette liberté surveillée, mes camarades et moi décidons de nous évader - au plus tôt. Le 25 août je met mon projet à exécution en m'embarquant au petit jour et en me cachant dans le petit canot de Mr. Gouroud A. qui me conduit jusqu'à Danielau.

Après mon arrestation, les boches revinrent trois fois à mon domicile. "La première fois, le jour même de mon arrestation - vers midi. Ils fouillent encore tous les batiments et les immédiats de la ferme - les talus et les arbres, mais ne trouvent rien."

Leur seconde apparition a lieu dans la nuit du 3 au 4 Août vers 3 heures du matin." Deux soldats russes, croit-on, tiennent en respect mes beaux-parents qui sommeillent au lit, tandis qu'un troisième exerce des violences sur ma femme. Il la frappe de son fusil et tente de la violer. Ils disparaissent brusquement sans raison apparente."

La troisième fois, le 6 août à 20 h., un groupe de russes venant de Quimperlé sous le commandement d'un officier, incendie la maison après avoir lancé des grenades incendiaires dans les étables et tiré dans tous les locaux. Ma femme a juste le temps de saisir sa fille qui dort dans la chambre et de s'enfuir à travers champs, sous les balles.

(Signé) J E G O U.

B 48714

H4495 - 0005

7-F

KERGUIOR, le 23 Septembre 1944.

Jean GOURVELLEC déclare :

J'ai été remassé par les allemands le 26 juillet à 6 h. 1/2 au moulin de Kerguior.

J'ai été à la Motte avec mes camarades; là j'ai été interrogé et ils m'ont frappé avec un bâton et un câble d'acier pendant 1/4 d'heure pour me faire avouer des choses que je ne connaissais pas.

Je suis resté 3 jours au lit et 6 jours au repos à souffrir des blessures qui m'avaient été occasionnées, des épaules aux reins, avec le bâton et le cable d'acier.

De là je suis allé au Bel-Air à coups de pieds dans le postérieur et le fusil dans le dos. J'ai fait deux heures de cellule.

J'ai été 10 jours prisonnier.

(Signé) Jean GOURVELLEC.

Jean GOURVELLEC au Moulin de Kerguior,
Né le 6 Mai 1921 à REDENE.

Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48715

H4495 – 0006

H4495 - 0007

7-E

QUIMPERLE, le 29 Septembre 1944.

Déposition de C A D I C, Félix.

Arrêté le 5 juillet à mon domicile (Hôtel du Saumon) à Quimperlé par la Gendarmerie Allemande, ils me conduisirent au Lion d'Or. Après avoir été fouillé et interrogé brievement, deux gendarmes allemands m'emmenèrent au Bel-Air. Après avoir vidé mes poches, ils me conduisirent en cellule en me frappant avec un bout de câble électrique. Mon premier interrogatoire eut lieu deux heures après; il dura 3/4 d'heure. Le début se passa très bien; mais pendant le dernier 1/4 d'heure ce fut une ruade de coups de manches de pioches; ils me descendirent en cellule et me privèrent de nourriture.

8 juillet - nouvel interrogatoire. Les menottes serrées, SCHNEIDER me conduisit accompagné d'un chien policier vers la salle de torture. Son allure me faisait peur; l'air ironique, le revolver à la main il me disait : "Vous terroriste, ou camarade?" En entrant dans la salle, je savais ce qui m'attendait. Il me fit un croche pied, ce qui me fit tomber à terre, et en enlevant son ceinturon il me flanqua la guêne de son revolver sur la figure. Il me laissa ainci un quart d'heure sans me poser une question; mais WALTER entra accompagné d'un soldat (Feld). Celui-ci me passa un manche de pioche entre les jambes et un vieux calot dans la bouche. Cette séance dura une demi-heure acec quelques secondes d'arrêt.

14 juillet - nouvel interrogatoire - le même que le précedent - mais le dernier, car le 21 juillet en tentant une évasion, je fus blessé d'une balle dans l'annulaire de la main droite. Transporté à Lorient le 3 août, je fus interné à Lorient-caserne Bisson. Le régime fut meilleur mais la nourriture n'était pas en"abondance", surtout les premiers jours. Ne connaissant pas mon degré patriotique, ils hésiterent pour m'emmener à l'Hôpital pour me soigner, et ce fut seulement le dixième jour qu'ils se décidérent.

Le samedi 13 août le jugement fut rendu: je fus liberé avec 12 de mes camarades, les autres furent transportés à l'Ile de Groix.

(Signé) F. C A D I C

Quimperlé certifié conforme

au Service - Liason.

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la [illegible]
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48716

7-B

BATAILLON F.F.I.
ARRONDISSEMENT QUIMPERLE

QUIMPERLE, le 29 Juillet 1944

R A P P O R T

Sur les atrocités commises par les Allemands
contre les prisonniers civils de QUIMPERLE

L'enquête s'est attachée particulièrement à éclaircir les trois points suivants :

Les arrestations,
Les interrogatoires,
Le régime de la prison.

Elle a permis d'aboutir, sur chacun de ces points, aux conclusions suivantes :

I. LES ARRESTATIONS -

Elles se sont opérées parfois avec une douceur suspecte, le patriote inquiété étant hypocritement prié d'accompagner les feldgendarmes jusqu'à leur bureau pour une simple formalité. Après quoi, le bureau annoncé se découvrait être une cellule de la prison. -Mais, le plus souvent, les Allemands firent intervenir des forces armées assez importantes, ceci surtout quand les personnes récherchées étaient surprises à leur domicile même. Un simple interrogatoire d'identité et le patriote était jété dans la voiture cellulaire sous la menace de revolvers et de mitraillettes. Souvent, dans ce cas un détachement de soldats restait sur les lieux après le départ de la voiture, et, sous prétexte de perquisition, mettait le maison du prisonnier à sac. Plusieurs feldgendarmes furent vus par la suite portant les costumes des hommes qu'ils avaient arrêtés. Les épouses de ceux-ci furent malmenées et l'une d'elles, même eut à se défendre d'une tentative de viol contre trois soldats. La même femme vit plus tard sa maison brulée à la suite d'une nouvelle perquisition chez elle. Elle ne dut ce jour-là la vie qu'à une voisine courageuse qui, en lui annonçant l'arrivée des Allemands, lui permit de fuir avec ses parents et un bébé de quelques mois. (Il s'agit de Mme. Jégou).

II. LES INTERROGATOIRES -

Ils avaient lieu - pour ne pas parler des interrogatoires d'identité de pure forme qui avaient lieu à la feldgendarmerie - dans une pièce spécialement aménagés de la prison de Bel-Air.

Le prisonnier était emmené entre deux gardiens connus seulement sous les prénoms de Maurice et de Gérard, de leurs propres

H4495 – 0008

B 48717

7-C

aveux,volontaires pour combattre le "terrorisme" en France.

Les sous-officiers Walter RUBSAM et Robert SCHNEIDER menaient l'interrogatoire en présence parfois d'un interprète portant comme eux l'uniforme allemand: BECK. Le plus souvent, le prisonnier était d'abord invité doucement à dire tout ce qu'il savait. On lui révélait pour qu'il s'y résigne quelques points précis des charges qui pesaient sur lui. Sur son refus RUBSAM et SCHNEIDER donnaient à Maurice et à Gérard l'ordre de le frapper à coups de cravaches. Puis le prisonnier était déshabillé,on lui liait les mains et les pieds et on lui passait un manche de pioche sous les genoux et sous les bras, et les deux tortionnaires le rouaient de coups de poings, de coups de pieds, et surtout de coups de cravaches, "à tour de bras" dans les jambes,dans le dos, à la figure. La bastonnade était interrompue de temps en temps pour l'interrogatoire. Une jeune fille dit dans son rapport avoir subi cette alternative de coups et de questions pendant deux heures. La durée moyenne de la séance semble avoir été de trois quarts d'heure,et certains prisonniers ont subi un tel interrogatoire jusqu'à trois fois en une seule journée (l'un d'eux en a subi sept en trois jours). Si les prisonniers résistaient encore à un tel régime,on les accrochait,pieds et poings liés à un énorme clou. Ils sortaient de là évanouis ou demi-fous, et se retrouvaient, quand ils avaient repris connaissance dans leurs cellules,les chairs à vif, les membres inertes,quelquefois sourds, dans l'impossibilité de s'asseoir,mourant de soif et délirant de fièvre. Quelques-uns gardent encore,deux mois après,sur leur corps,les traces de ces brutalités. - Mais durant ces interrogatoires les tortionnaires, pour se donner du courage, buvaient de grandes rasades de cognac ou de grand marnier.

III - LE REGIME DE LA CELLULE -

L'interrogatoire terminé, les prisonniers ne devaient pas pour cela espérer de trêve. Leurs geoliers, Maurice et Gérard leur refusaient même de l'au pour calmer leur soif. Certains ont été privs de tout pendant trois jours, et l'un d'eux, à bout de forces,a dû boire son urine.

A tout propos, on venait dans leur cellule les injurier et les bourrer de coups. Même des Allemands étrangers à la prison sont venus plusieurs fois ,passer sur eux leur rage ou leur ébriété.

La vie à la prison était le prétexte de vexations continuelles. Les instants qui étaient accordés aux prisonniers pour les soins de la toilette,par exemple, étaient minutés. : tout devait se faire au pas de course,et la cravache des deux gardiens se chargeait de faire respecter l'horaire. Les plus visés parmi les prisonniers étaient chargés,sous la menace du nerf de boeuf ,de déboucher les w.c. à la main,et on ne leur accordait même pas,après cette repugnante corvée,le droit d'aller se laver les mains.

48718

H4495 - 0009

7-D

Dans ces conditions, l'hygiène évidemment était inexistante. Les paillasses qui meublaient les cellules étaient toutes d'une saleté repoussante et remplies de parasites.

Le régime alimentaire était à l'avenant : un café douteux le matin, avec 30 ou 40 grammes de pain; une soupe de légumes le midi, et le soir une soupe encore avec la même ration ridicule de pain. Tous les prisonniers, qui avaient de la famille à QUIMPERLE ou dans les environs, affirment avoir reçu pendant leur détention des colis de vivres, colis pour beaucoup quotidiens. Jamais, ces colis n'ont été donnés à leurs destinataires. Il est arrivé à Maurice et à Gérard de présenter aux prisonniers dont ils avaient la garde, des assiettes pleines de victuailles ainsi apportées et d'aller, après ce supplice renouvelé du supplice de Tantale, faire bombance avec ces victuailles pour revenir dans les cellules avec les assiettes vides, s'amuser de la déconvenue de leurs victimes. Ils vidaient de la même façon les bouteilles de vin ou de cidre et faisaient ensuite à ceux qui auraient du les boire l'aumône des dernières gouttes, s'il en restait.

Tous les prisonniers sont d'accord pour dénoncer dans Walter RUBSAM et Robert SCHNEIDER les chefs responsables de ces ignominies, et dans Maurice et Gérard les exécuteurs serviles des deux agents nazis.

QUIMPERLE, le 29 Septembre 1944

(Signature illisible)

(Sceau de la RESISTANCE FRANCAISE).

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48719

H4495 - 0010

H4495 - 0011

7-G

MARGUERITE DE MOINY - 28 September 1944.

L'ARRESTATION : Je fus arrêté le 25 juillet à 23 h 30. Les Allemands (environ 200, en armes) avaient encerclé la maison. Tandis que le denommé Mme Eugène accompagné de trois hommes dont l'interprete, habillé en militaire, teint mat; d'une taille au-dessus de la moyenne, m'a dit de me lever et de les suivre. Je me suis levée et sortie. Là sur le pont l'interprète me demanda ceci :

"Combien d'hommes il y avait au maquis?
"Etaient-ils bien armé?
"Avaient-ils des fusils mitrailleurs?

Je ne repondais rien. Pourtant, dit-il, vous connaissez le maquis. Je dis que j'ignorais totalement sa présence. Alors, il me firent monter dans la voiture cellulaire et me conduisirent au Lion d'Or. Dans la voiture l'interprète me dit que j'avais tord de ne rien dire, et que si je disais la verité je serais liberé le samedi suivant. Je ne repondais pas.

Au Lion d'Or ils me firent monter au bureau de Schneider qui commença l'interrogatoire: -"Vous êtes agent de liaison entre le Maquis et QUIMPERLE; ne niez pas, nous savons tout." Je repondis "Non".

D'ailleurs, dit-il, "vous avez été vu à la pêcherie-" (lieu situé à 1 kilomètre de chez moi). "Et vous connaissez aussi le moulin de Kerguiore?" Toujours silence. Il fut appelé un de ses hommes et me dit "descendez". Ils me firent entrer dans une cellule. " Otez votre manteau et couchez vous là." Un homme me baillonna, puis me pris les mains, tandis qu'un autre me pris les pieds. "Frappez", ordonna Schneider, "allons, plus fort. Alors il me dis de parler maintenant. Je ne dis rien. "Frappez encore. Connaissez vous Coché qui habite près de chez vous?" Oui. "Que fait-il?" Je le vois tous les jours au travail dans ses champs. "Ce n'est pas vrai" "Où est-il?" Je ne sais pas - "Frappez. Et Rivière, industriel, que fait-il?" Je ne sais pas. "Et Guillon, Jean, garagiste?" Je ne sais pas. "Frappez", dit Schneider.

Et cela pendant environ deux heures. Toujours les mêmes questions. Puis il me fit remonter et me mis devant une carte de la région. Je ne sais pas lire une carte, dis-je. "Ah - et pourtant vous êtes toujours à l'école. Eh bien, dessinez moi la rivière en remontant de chez vous au moulin de Kerguiore. Je fis un trait qui figurait soi-disant la rivière. "Et maintenant, situez moi le moulin de Kerguiore". Je fis un carré n'importe où; puis je posais le crayon. "Maintenant, dis-nous par où aller." Vous avez des cartes", dis-je. "Bon, on trouvera bien. Buvez donc ce porto, cela vous fera du bien". Merci, je n'en veux pas.

B48720

Ils me firebt redescendre dans la cellule où ils m'enfermèrent jusqu'au lendemain après-midi, où ils me conduiserent au Bel-Air et m'enfermèrent dans la cellule:2. A l'heure de la soupe je demandais à Maurice de l'eau pour boire; il me refusa.

7-H

Puis Gérard passa. Je lui en demandais, il m'en apporta dans une cuvette.

Quelques jours après, un feldgendarme ayant eu son frère tué sur le front de Normandie, passa dans les cellules pour nous battre, et il ne m'oublia pas (coups de poing, giffles). Puis me secoua, en me traitant de terrorriste et de sale française.

Pendant le temps que j'ai passé au Bel-Air, j'étais obligé de faire la vaisselle et de raccommoder les chaussettes des boches. Puis le Vendredi 4 août, ils nous furent monter dans un car et nous conduisirent à Lorien, caserne Brisson. La nourriture était meilleure et nous étions mieux traités. Le 12 Août une partie de nos camarades furent liberés. Nous qui restion nous fûmes réunis dans une cellule où un officier nous lut le texte suivant :

"Vu le Rôle que vous avez joué dans la résistance, nous sommes dans l'obligation de vous mettre hors d'état de nuire, et en l'absence des autorités policièrss nous vous deportons à l'ile de Groix où vous jouerez d'une liberté relative."

Le Lundi 14 Août un camion vint nous prendre avec deux hommes en arme et l'officier, et nous conduisirent au port de pêche où nous primes le bateau pour Groix sans qu'aucun allemand ne nous accompaga. Le patron du bateau avait juste une liste de nos noms qu'il donna au douanier, qui nous pris pour des travailleurs et nous conduisi au maire de l'ile, qui s'occupa de nous.

Puis le 23, 24 et 25 (?Aout) nous nous évadions dans des barques de pêche.

Pour Copie Certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48721

H4495 – 0012

E

PERON Joseph, né le 10 Septembre 1921, à Losunolé, habitant le Moulin du FOURDEN, en TREMEVEN, moulin situé sur l'Ellé.

2ème Section, 4ème Groupe.

J'ai été arrêté à 50 m. de ma maison, le Mercredi 26 Juillet à 7 h 1/2 du matin. J'allais au bourg poster la lettre d'un patriote, et faire une commission à la mairie. Quand je fus arrêté on me fouilla, les, les boches prirent mon portefeuille et mon couteau; le portefeuille me fut rendu une 1/2 heure après - quant au couteau ils le gardèrent. Ils me conduisirent irent à ma maison, ils fouillerent les armoires, les lits, ils emporterent 2 bouteilles d'eau-de-vie, 6 paquets de tabac et un paquet de pansements. Ils me firent traverser la rivière en bateau, accompagné d'un soldat qui allait visiter l'autre rive. Après ils me conduisirent au village de QUELENEC en TREMEVEN. Là se trouvaient déjà quinze autres prisonniers dont une femme. Nous restâmes dans cette ferme jusqu'à 14 Heures. De là, deux soldats boches nous conduisirent à la feldgendarmerie. En cours de route ils me traitèrent de terroriste.

A la feldgendarmerie ils firent l'identification de tous les prisonniers. Après on fut dirigé sur la prison du Bel-Air. Sans interrogatoire je fus retiré du groupe de prisonniers et mis à part avec d'autres patriotes. Tout de suite, en arrivant au bureau de la prison, je fus étonné des procédés criminels employés par les soldats envers les prisonniers. Après être resté une bonne heure au bureau, on m'enleva mon portefeuille et je fus conduit en cellule. Nous étions trois prisonniers dans la même cellule. Nous sortions deux fois par jour pour aller au cabinet, nous avions trois minutes de temps chaque fois; un soldat en armes venait nous ouvrir la porte et nous faisait courir aussitôt; un autre se trouvait au bureau pour nous donner un coup de trique en caoutchouc quand on passait devant lui. Ils venaient constamment surveiller les cellules, il fallait se mettre au garde à vous chaque fois qu'un soldat entrait dans la cellule.

Un matin un sous-officier entra dans le cellule et, me traitant de terrorriste, m'envoya trois coups de poing sur la figure.

Tous les matins on nous réveillait à 5 h 1/2 et on nous envoyait des bottes et des ceinturons à cirer. Avec un autre camarade on me fit cirer le plancher du bureau avec de l'huile.

La dimanche 30 juillet 3 officiers vinrent dans la cellule; ils prirent mon nom me disant que je devais être dirigé sur l'Allemagne parce que j'étais refractaire au travail et qu'il y avait un camp de patriotes près de mon village. Pour dormir j'avais une paillasse et une couverture remplies de puces.

La sentinelle tirait dessus si on regardait par la petite

B 48729

H4495 – 0013

7-J

fenêtre de la cellule.

Comme nouriiture du café ou du thé et un morceau de pain sec midi et soir, une soupe de legumes secs, presque immangeable, 1 litre d'eau quand je pouvais m'en procurer en allant au W.C.

Le mardi soir je fus mis dans la grande salle. là j'avais le temps nécessaire pour aller au W.C. Je n'avais plus de coups de trique; comme couchage un lit en fer, une paillasse et une couverture également remplies de puces; même nourriture que dans les cellules. Ma famille envoyait un colis tous les jours, j'en ai reçu deux seulement pendant tout mon emprisonnement. J'avais la visite de mes parents le Mercredi et le Samedi,une visite de 2 minutes, juste le temps de dire bonjour. Les deux plus criminels soldats de la prison portaient l'uniforme khaki et se nommaient Maurice et Gérard.

Je fus laché le Vendredi 4 août à 10 h du matin, on me remit mon portefeuille avec tous mes papiers. A 17 heures je rejoignais le maquis avec mes camarades qui avaient reçu l'ordre de partir.

(Signé) PERON Joseph.

Bon Copie Certifiée Conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48723

H4495 – 0014

7-K

QUIMPERLE, le 25 Septembre 1944.

Rapport du soldat VILLAROYA sur son incarcération à la prison de Bel-Air.

J'ai été arrêté à la suite d'une dénonciation, au Pouldu, le 21 juillet; après j'ai été écroué à la prison du Bel-Air. Le jour de mon arrivée, le nommé Maurice m'a administré une correction de coups de poings. Chaque fois que j'allais au W.C. je reçevais des coups de poings, des coups de crosses ou bien des coups de cravaches. Trois ou quatre fois par jour (Gérard ou Maurice) venait dans ma cellule je reçevais des coups de poings sans savoir pour qu'elle raison et cela pendant 15 jours.

Un certain jour, un soldat allemand est entré dans ma cellule et m'a demandé si j'étais un terroriste. Je lui ai repondu non, et il m'a rossé à coups de poings. Je jour là il y avait dans ma cellule le regretté LELIAS ainsi qu'un nommé PERON faisant parti actuellement d'un groupe de F.F.I; Ces deux camarades ont également été frappés. J'ai été interrogé une fois dans ma cellule et le nommé Walter m'avait condamné au travail en Allemagne.

Le 4 août j'étais relâché sans savoir pourquoi.

(Signé) Thomas VILLAROYA.

pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48724

H4495 – 0015

7-L

QUIMPERLE - le 21 September 1944.

RAPPORT DU CAPORAL CHEF

- MAX ROUSSELLE -
Service de Liason.

Monsieur:

J'ai l'honneur de vous faire connaitre dans quelles circonstances je fus arrêté et incarceré par les allemands. Je fus pris aux environs de Cremeven, le maquis où j'étais à Kerigor, fut encerclé le 26 juillet 1944 par environ 450 Boches. Vers les 5 heures du matin nous primes, moi et mes camarades, les circonstances nécessaires pour essayer de nous dégager de l'encerclement.

Je fus pris vers 12 h. 30, puis je fus conduit à la Feldgendarmerie de Quimperlé avec un sac rempli de balles de fusil-mitrailleurs sur le dos, à la Feldgendarmerie de Quimperlé où on me prit mon nom, mon adresse etc... Puis on m'envoya au Bel-Air, ou se trouve la prison. Sitôt entré dans le bureau de la prison, je fus brutalisé par deux soldats allemands et deux policiers de l'organisation Todt nommés MAURICE et GERARD. Coups de pieds et coups de poings ne me furent point épargnés, ensuite on m'envoya dans la cellule N° 10 en courant, accompagné par Maurice, qui me frappait à coups de câble électrique.

Du 26 au 28 Juillet au matin, je suis resté sans manger, sans boire. Je fus contraint, avec le soif que j'avais, à boire mon urine. Je fus interrogé le 28 au matin par SCHLIDER et l'interprète Peck et pendant les trois jours suivant; et je recevais, comme mes camarades, les habituels coups de nerf de boeuf sur le dos, sur les fesses. Je fus aussi pendu par les menottes le long du mur et frappé à tout de bras dans cette position sur le dos. Puis ensuite nous fûmes transferé à Lorient à la caserne Bison, où la nourriture laissait à désirer d complètement insuffisante; dèjà à Quimperlé les Dames de la Croix-Rouge n'avaient pas le droit de nous distribuer à nous ("terroristes"), les habituels douceurs que ces dames donnaient aux prisonniers.

A Lorient nous tombions litteralement de faiblesse. Nous avons été jugés à Lorient le 18 août. Le même jours plusieurs camarades furent liberés. Le jugement était libellés comme suit:

"En l'absence des forces policiers, c'est nous l'Armée qui vous jugeons. Vu le rôle que vous avez joué dans la résistance, nous nous voyons dans l'obligation de vous mettre hors d'état de nuire. Vous serez déportés à l'Ile de Croix, où vous jouerez d'une liberté relative."

De ce fait, dix jours après, mes Camarades et moi nous nous évadions grace au concours des pêcheurs, et rejoignions Quimperlé.

(Signé) ROUSSELLE.

B 48725

Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française au Ministère Public près le Tribunal International des Grands Criminels de guerre

H4495 – 0016

7-M

QUIMPERLE: le 23 Septembre 1944

Le Sergent C A R O, adjoint au Chef de Section de la 1ère Section - 1ère Compagnie de F.F.I.,

de QUIMPERLE.

à Mr. le Capitaine, Commandant l'Arrondissement militaire de Quimperlé.

J'ai l'honneur de vous compte des faits suivants :

Le 25 Juillet 1944, au retour d'un transport effectué à St. Nazaire avec mon camion, en traversant le pont du moulin de la ville à Quimperlé, je fus contraint de stopper, sur l'ordre d'un chef de colonne de la N.S.K.K. lequel m'a invité à descendre de voiture et à prendre place dans la sienne. Il m'a conduit à la Feldgendarmerie, où j'ai du attendre pendant deux heures l'arrivée des officiers, lesquels m'ont embarqué en voiture et conduit à la prison du Bel-Air.

Une fois la fouille terminée, j'ai reçu une raclée par le S.S. Belge prénommé Gérard, et je me suis trouvé projeté dans la cellule N° 9. J'y suis resté depuis le 25 après-midi jusqu'au 27 au matin sans être interrogé.

Souvent dans la journée un militaire passait et entrait dans une cellule, au hasard, et disait : "Vous terroriste". Que vous repondiez affirmativement, négativement, ou pas du tout le résultat était le même, c'est à dire une raclée.

Je signale également que j'ai été l'objet de sollicitations de la part d'un "mouton", le dénommé DALLOURD.

Le 27 juillet lors de mon interrogatoire, j'ai été bastonné sur les ordres de Schneider et de Walter par un unteroffizier. Les marques me sont restées au mains un mois.

Pendant nos sorties pour nos besoins le matin et le soir, environ deux minutes à chaque fois, nous étions frappés avec un nerf de boeuf.

A QUIMPERLE, le 23 Septembre 1944.

(Signé) A. CARO.

B48726

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public près le Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

H4495 - 0017

D

7-Q

QUIMPERLE - le 22 Septembre 1944.

DEPOSITION DE : Jean C O C H E.

Arrêté le 27 Juillet à St. Adrien (Orzane), par des russes accompagnés de la Feldgendarmerie de Quimperlé. Aussitôt demandés mes papiers, et reconnu comme étant terroriste, je fus roué de coups (coups de poing à la figure, coups de crosse sur le corps, sur la figure). Jeté à terre, coups au ventre, aux jambes. Relevé, maintenu face au mur, les mains en l'air pendant plus de 3 heures, si bien que les membres étaient ankolosés.

Arrivé à la Feld, passant devant les Boches, je fus passé à tabac. Conduis au Lage Wick, je fus aussitôt bastonné par deux Hollandais, Maurice et Gérard, et les pieds écrasés à coups de bottes par un Feldgendarme. Fichu en cellule, on me coucha sur le bas-flanc, et on m'appliqua consciensement une forte bastonnade.

Lendemain : Interrogatoire. Menottes aux mains, serrés au. sAugsitôt interrogé, roué de coups de poing à la figure tout ensanglantée. Ensuite assis à terre, les coudes aux genous, une barre en bois passant les coudes et sous les genous. Pendant 3/4 d'heure, 1 heure j'ai été bastonné avec deux nerf de boeuf : un de 1 mètre de long, l'autre de 30 cm. et roulé. Ceux qui frappaient étaient le lieutenant SCHNEIDER lui-même, la veste enlevée et les manches retroussées.. L'autre était son second, le nommé WALTER. Reconduis en cellule, en courant difficilement, poursuivi par les coups du nomme MAURICE.

En fait de nourriture, le matin de l'eau sale, qu'on disait café, et un petit morceau de pain sec. Le midi une soupe qui n'avait pas de nom et un jour même sentant l'URINE.

Pendant 8 jours nous avons vecu cette vie. Tous les jours interrogatoires et bastonnades, si bien que nous ne marchions qu'à peine. Depuis la tête jusqu'aux pieds nous n'étions qu'ecchymoses en certains endroits; cela formaient plaies aux fesses.

Aussi torturés moralement. Plusieurs fois Schneider m'a dit: "Demain tu seras fusillé." Si bien que je serais devenu fou si mon camarade Guillou ne m'avait encouragé.

(Signé) C O C H E.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48727

H4495 – 0018

7-R

LE GALL, Emile, né le 24 juillet 1920, à GUILLIGOMARC'h

TREMEVEN:

Ruerne le 23/8/44

LE GALL, Emile, déclare :

J'ai été ramassé par les Allemands le 26 juillet à 7 heures à Ruerne. J'ai été envoyé à la Motho, avec mes camarades. Là, j'ai été interrogé et comme je n'avousis rien, j'ai été passé au tabac.

On me demandait si je savais où était le camp des patriotes, et comme je ne donnais pas de réponse, ils m'ont frappé avec un bâton et un câble d'acier pendant 1/4 d'heure; de là on m'a envoyé au Bel-Air à coups de pied et coups de fusil dans le dos.

J'ai été enfermé 2 heures dans une cellule, ensuite on m'a mis dans une autre pièce avec mes copains.

J'ai été 4 jour prisonnier. J'ai été 8 jours au repos sans pouvoir faire un mouvement par les tortures que j'avais subies.

LE GALL, Emile.

Pour copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48728

H4495 – 0019

H4495 – 0020

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4495

316
DOC. R.F. N° [illegible]
315

B 48710

F. 694 RF 315
Filed Jan 25, 1946